

Eglises réformées Berne - Jura - Soleure  
Chancellerie, Service de la communication  
Altenbergstrasse 66, case postale 511  
3000 Berne 25  
tél. 031 340 24 24  
courriel: [kommunikation@refbejuso.ch](mailto:kommunikation@refbejuso.ch)  
internet: [www.refbejuso.ch](http://www.refbejuso.ch)



Reformierte Kirchen  
Bern-Jura-Solothurn  
Eglises réformées  
Berne-Jura-Soleure

---

## Circulaire n<sup>o</sup> 9/10 / 2013

du Conseil synodal à l'attention des député(e)s au Synode de l'Union, des membres des conseils de paroisse, des pasteur(e)s, des catéchètes, des titulaires d'un poste diaconal, des organistes et des membres des comités/bureaux des arrondissements ecclésiastiques

---

	page
Sommaire	
Communication du Conseil synodal concernant la pasteure de Groot	2
1 Synode d'hiver 2013 : élections complémentaires	4
2 Ressources humaines Théologie : nouveau chef	5
3 Jeûne fédéral 2013 : message, collecte, randonnée	6
4 Collecte de la Réformation : appel	7
5 Collectes générales : plan des collectes 2014	7
6 Terre Nouvelle : campagne d'automne	9
7 Installations : nouveaux ministres dans 4 paroisses	10
8 Prochaine Circulaire : délai de rédaction 15 octobre	11

En lieu et place d'un éditorial, nous publions ici une communication du Conseil synodal à propos d'un événement d'actualité :

### **Une pasteure qui ne croit pas en Dieu ? La direction de l'Eglise s'exprime sur le cas Ella de Groot**

Ella de Groot, pasteure à Muri-Gümligen, a fait connaître mi-juillet sa position théologique dans différents médias. Des titres comme «Cessez de croire!» ou «Madame la pasteure ne croit pas en Dieu» ont suscité des discussions en Suisse et à l'étranger. Le Conseil synodal qui est la direction des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, défend la position que la pasteure de Groot, dans sa tentative de formuler le message de la Bible dans un nouveau langage, a rempli son mandat d'annoncer l'Evangile en son âme et conscience. Dans l'Eglise réformée, il existe un large éventail d'expressions de la foi. La direction de l'Eglise ne peut ni ne veut sanctionner ses pasteures et pasteurs, mais elle attend d'eux qu'ils se prêtent à la discussion publique. L'Eglise réformée se considère comme une communauté dans laquelle des personnes responsables s'interrogent ensemble sur la vérité. Le mot d'ordre est : pas d'acte disciplinaire, mais le dialogue.

Mi-juillet, Ella de Groot, pasteure réformée dans la paroisse de Muri-Gümligen, a exposé sa position théologique dans l'émission «Perspectives» de la radio SRF2. L'entretien a été annoncé par la radio SRF2 sous le titre «Cessez de croire» ! En préambule à l'émission, la «Berner Zeitung» a évoqué la position de la pasteure de Groot en intitulant son article «Madame la pasteure ne croit pas en Dieu». Ces articles, suivis par d'autres dans des journaux de Suisse et de l'étranger, ont suscité des questions sur l'attitude de la direction de l'Eglise à l'égard de la pasteure en activité dans l'Eglise nationale réformée.

Le conseiller synodal Lucien Boder, chef du département Théologie, a déjà pris position à l'égard de la «Berner Zeitung», en affirmant que, contrairement aux titres polémiques des médias, la pasteure de Groot ne se considérait pas comme athée, mais qu'elle était à la recherche d'un nouveau langage pour la foi chrétienne. Cette position correspond à l'attitude de l'ensemble du Conseil synodal. Conformément à la Constitution de l'Eglise nationale réformée du canton de Berne, l'Eglise – et par là ses pasteures et pasteurs – reconnaît Jésus-Christ et le confesse sur la base de la Bible en son âme et conscience. La pasteure

de Groot est conforme à cet engagement.

En revanche, si des membres du corps pastoral reniaient Dieu, le Conseil synodal devrait les contester clairement et leur rappeler les obligations découlant de leur consécration et de la Constitution. Ella de Groot, à travers certaines de ses déclarations, a contribué à donner en public cette impression. Ainsi, elle n'a pas assez pris en compte le fait que les déclarations religieuses doivent être très nuancées, et qu'elles provoquent chez beaucoup de personnes une grande incertitude.

Avec ses déclarations, Madame de Groot se situe pourtant dans l'éventail de ce qui est admis dans l'Eglise réformée. Ses déclarations pointues ont une certaine valeur de scandale et sont donc intéressantes pour les médias. Il importe au Conseil synodal de souligner que, par ailleurs, les pasteures et les pasteurs tentent de faire exactement la même chose dans leur pratique quotidienne, sans attirer l'attention des médias, à savoir : rendre l'Évangile compréhensible pour nos contemporains.

Les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure se comprennent comme une communauté dans laquelle les personnes majeures luttent ensemble pour la vérité, ce qui implique un large éventail de positions. Cette ouverture est portée par la conviction que la foi religieuse est très personnelle et n'est foi véritable que là où elle est assumée personnellement. Les gens ne peuvent pas être contraints à une foi quelconque, ils peuvent seulement en être convaincus.

A cette conception de la vérité correspond le fait que les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure ne connaissent pas la discipline doctrinale à l'égard de leurs pasteures et pasteurs. En tant que communauté de ceux qui questionnent ensemble la vérité, ils attendent de leurs théologiennes et théologiens qu'ils soient disposés à se prêter au dialogue public à propos de leurs opinions. Dès le début, la pasteure de Groot s'est déclarée prête à un tel dialogue. La discussion se poursuivra.

Personne de contact :

Prof. Dr Matthias Zeindler, pasteur,  
Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, chef du secteur Théologie,  
tél. 031 340 26 32, courriel  
matthias.zeindler@refbejuso.ch.

# 1

## Synode d'hiver 2013 Elections complémentaires

Le 4 juillet 2013, le Conseil synodal a adopté l'ordonnance sur les élections complémentaires au Synode de l'Eglise. En raison de vacances et de démissions, 10 nouvelles élections sont à prévoir. Les élections complémentaires valent pour le reste de la période de législature 2010 - 2014.

Les arrondissements ecclésiastiques Interlaken-Oberhasli (1), Thoune (2), Seftigen (2), Haute-Argovie (2), Seeland (2), Soleure (1) sont concernés par cette élection complémentaire.

S'agissant des revendications de sièges par les paroisses, les dispositions de l'arrondissement concerné font foi.

Les paroisses sont tenues de communiquer leur proposition d'élection jusqu'au vendredi 6 septembre 2013 au plus tard au comité de leur arrondissement ecclésiastique. Ce dernier publiera la proposition d'élection dans la feuille officielle locale jusqu'au 13 septembre 2013. Cette annonce permet, le cas échéant, d'annoncer d'autres candidatures jusqu'au 27 septembre 2013.

Il appartient au comité d'arrondissement de coordonner les candidatures et d'annoncer, en temps utile, ces propositions à la Préfecture compétente.

Nous remercions chacune et chacun pour son engagement et sa collaboration, de telle sorte qu'au premier jour du Synode d'hiver 2013, le 3 décembre 2013, l'élection des nouveaux membres puisse avoir lieu.

## 2

### Nouveau responsable Ressources humaines du corps pastoral

Il tient très à cœur au Conseil synodal d'accompagner, de soutenir et d'encourager les pasteures et les pasteurs dans leur vie professionnelle. Pour cette raison fut créé, dans le secteur Théologie, le service « Gestion des ressources humaines pour le corps pastoral ». Au 1er août, le pasteur Dr Stephan Hagenow est entré en fonction en tant que chef de ce service faisant partie des services généraux. Il reprend ainsi un domaine important dont s'occupait précédemment le pasteur Andreas Gund qui a quitté les services généraux fin juillet.

Afin de porter une attention encore plus grande que par le passé à l'accompagnement et l'encouragement des ministres ainsi qu'à la préservation de leur santé, la formation continue est stratégiquement subordonnée au service Gestion des ressources humaines.

Le domaine d'activité de Stephan Hagenow implique les tâches suivantes :

- Accompagnement et conseil aux pasteur-e-s et aux paroisses, particulièrement en relation avec la description des postes ;
- Examen et acceptation des descriptions de postes ;
- Préservation de la santé, prévention des risques et encouragement individuel ;
- Direction technique des pasteurs régionaux dans le secteur interne de l'Eglise;
- Travail de base théologique et spirituel dans le domaine des ressources humaines du corps pastoral ;
- Collaboration lors de l'agrégation au clergé bernois ;
- Remplacement du chef du secteur Théologie et élaboration de bases et de prises de position concernant des questions fondamentales touchant l'Eglise et la théologie.

Stephan Hagenow est atteignable sous : Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, Service gestion des ressources humaines pour le corps pastoral, Altenbergstrasse 66, 3000 Berne 25, téléphone 031 340 26 33, courriel [stephan.hagenow@refbejuso.ch](mailto:stephan.hagenow@refbejuso.ch).

**Message du Conseil synodal à l'occasion du Jeûne fédéral**

Veillez réserver un bon accueil au message qui est joint à la présente Circulaire. Vous le trouverez également sur le site [www.refbejuso.ch](http://www.refbejuso.ch).

**Appel en faveur de la collecte du Jeûne fédéral 2013**

La collecte du Jeûne fédéral est destinée à Pain pour le prochain. Le Conseil synodal vous remercie pour votre don à Pain pour le prochain, le service de la politique de développement des Eglises évangéliques de Suisse, avec lequel nous collaborons et auquel nous sommes très étroitement liées en tant qu'Eglise réformée nationale.

Le Conseil synodal invite les paroisses à verser la collecte du Jeûne fédéral sur le compte des Eglises réformées **Berne-Jura-Soleure**, CP 30-5847-3. Les informations concernant PPP se trouvent sous [www.painpourleprochain.ch](http://www.painpourleprochain.ch).

**Célébrations œcuméniques à l'occasion du Jeûne fédéral**

A l'occasion du Jeûne fédéral, certaines paroisses organisent des cultes œcuméniques. La répartition de la collecte est laissée aux Eglises participantes. La part réformée est destinée à Pain pour le prochain (prière de verser la collecte aux Eglises réformées Berne-Jura-Soleure). S'il n'y a pas de manifestation œcuménique au Jeûne fédéral mais uniquement un culte réformé, la totalité de la collecte doit être versée aux Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, CP 30-5847-3, étant donné que la collecte du Jeûne fédéral fait partie des collectes générales.

**Randonnée du Jeûne fédéral avec culte à Sornetan**

Le dimanche 15 septembre, la randonnée du Jeûne fédéral mènera du « Sentier du bonheur » à Bellelay. A 10 heures, culte bilingue en l'église de Sornetan, présidé par le pasteur Jean-Luc Dubigny, Sornetan, et la pasteure Christina Meili, paroisse germanophone du Jura. Le culte sera enrichi musicalement par la Chorale Sainte-Cécile de Moutier. Etant donné que les inscriptions devaient avoir lieu avant le 2 septembre, les bulletins d'inscription ont été expédiés à la mi-juillet par envoi spécial.

## 4

### Appel de dons Collecte de la Réformation 2013

#### Transformation de l'église des Valangines à Neuchâtel

En 2003, les paroisses réformées de la ville de Neuchâtel se sont unies en une grande entité de 9'000 paroissiens, dotée de huit lieux de culte. Il y a suffisamment de locaux à disposition, mais ceux-ci doivent maintenant être adaptés aux différents besoins. Ainsi, l'église des Valangines deviendra, outre un lieu de culte, un centre paroissial accueillant où les enfants, les jeunes, les d'adultes et les aînés pourront se rencontrer. Les groupes du quartier extérieurs à l'église seront également les bienvenus.

Le projet Valangines coûte environ un million de francs. L'Eglise neuchâteloise est à même d'en couvrir les 60%. Solidarité protestante Suisse espère que la collecte de la Réformation rapportera 400'000 francs. Merci à tout le monde pour le soutien à ce projet !

Informations complémentaires :

[www.refbejuso.ch/structures/finances/collectes.html](http://www.refbejuso.ch/structures/finances/collectes.html) et [www.soliprot.ch](http://www.soliprot.ch).

Prière de verser les dons sur le compte des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, CP 30-5847-3, bien que vous receviez également un bulletin de versement de l'Œuvre concernée. Merci.

## 5

### Collectes générales de l'Eglise Plan des collectes 2014

Sur la base des dispositions contenues dans la Constitution de l'Eglise, le Règlement ecclésiastique et le Règlement concernant l'utilisation et l'administration des offrandes ecclésiastiques, le Conseil synodal a le droit d'imposer aux paroisses l'organisation et l'attribution de collectes générales. Dans ce domaine, les paroisses ne disposent d'aucune liberté d'action, car les collectes générales sont obligatoires et liées à une période précise. En octobre, le Service des finances vous fera parvenir le plan des collectes pour 2014, se référant aux dispositions suivantes :

### **Constitution de l'Eglise, art. 38, al. 1 (collectes)**

Le Conseil synodal ordonne, au nom du Synode ecclésiastique, la levée des collectes générales de l'Eglise. Il en surveille le décompte et l'emploi.

### **Règlement ecclésiastique, art. 176, al. 7 (Conseil synodal, compétences et tâches)**

Il ordonne les collectes d'ensemble de l'Eglise et fixe leur destination.

### **Règlement concernant l'utilisation et l'administration des offrandes ecclésiastiques, art. 4, al. 2, phrase 3 (annonce et destination des collectes)**

Le plan des collectes tient compte des collectes générales ordonnées par le Conseil synodal ou par les arrondissements ecclésiastiques.

Veillez transmettre sans tarder ces informations aux services compétents de votre paroisse. Le Conseil synodal est conscient du fait qu'il n'est pas toujours possible d'effectuer les collectes ordonnées à la date impartie, notamment dans les paroisses de petite taille. Ce n'est que très exceptionnellement qu'une dispense de collecte obligatoire pourra être accordée. Ceci concerne également les cultes avec collectes générales célébrés conjointement avec d'autres paroisses. Les demandes allant dans ce sens sont à soumettre impérativement à l'avance au Service des finances. Pour des raisons administratives, ce dernier est tenu d'adresser un rappel aux paroisses qui, un mois après le délai fixé, n'auraient pas encore versé leur contribution sans avoir reçu un avis de dispense.

Le Service des finances vous remercie de votre confiance.

Service compétent : Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, Service des finances, Margot Baumann, Altenbergstrasse 66, case postale 511, 3000 Berne 25, tél. 031 340 24 24, courriel [margot.baumann@refbejuso.ch](mailto:margot.baumann@refbejuso.ch).

## 6

Terre Nouvelle

### Campagne d'automne: Si on Semait ?

Dans leur campagne d'automne, DM-Echanges et mission et l'EPER nous proposent de semer chez nous des graines de solidarité, de partage et d'espérance. Des graines qui pourront germer et permettre à des populations d'ailleurs de se construire un avenir meilleur. Des pièces de puzzle à assembler symboliseront cette action, en révélant l'image de mains en cercle portant des semences. Cette année, c'est l'île Maurice et l'Inde qui seront les bénéficiaires de la campagne.

DM-Echanges et mission s'engage dans un programme d'aide d'Eglise à Eglise. Il soutient le projet missionnaire de l'Eglise presbytérienne de l'île Maurice, une Eglise en plein renouveau. Ce programme, baptisé Talitakoum (« Jeune fille, lève-toi ! », parole de Jésus à la défunte fille de Jâirus), a pour objectif d'améliorer la qualité des cultes par un renouvellement musical et une participation plus large des fidèles, de multiplier les groupes de maison favorisant le partage et le soutien entre voisins, d'offrir aux jeunes des activités de formation biblique et théâtrale, d'accueillir et d'accompagner les laissés pour compte du boom économique de l'île, les sans-domicile fixe de Port Louis, par exemple. Avec le soutien de DM-Echanges et mission, une troupe théâtrale de quinze personnes a été créée et un scénario a été élaboré autour de thèmes liés à la problématique «jeunes» (amour, drogue, chômage, etc.). Dans la paroisse de St-Jean, ce sont une centaine de marginaux qui fréquentent régulièrement la paroisse pour y recevoir un repas et vivre un temps de célébration.

L'EPER propose pour sa part un projet d'aide en Inde, destiné aux Dalits et aux Adivasis, des "sans caste" démunis et opprimés. Il s'agit de les informer de leur droit à obtenir un lopin de terre et d'entrer ainsi dans le système social de cet Etat providence. Une loi indienne (Revenue Act) indique que si une famille cultive un terrain pendant trois ans pour sa subsistance propre, elle a le droit de recevoir un titre foncier pour celui-ci. De nombreuses familles ne le savent pas. L'EPER les informe et les aide dans leurs démarches pour revendiquer ce droit. Ensuite, il s'agit de soutenir une agriculture biologique et de réapprendre des gestes simples. Les aides de départ sous forme d'un poulailler, de chèvres ou de semences constituent des exemples d'actions concrètes qui améliorent durablement la sécurité alimentaire.

Pour tout renseignement : Terre Nouvelle, Aline Gagnebin, Quai du Haut 12, 2503 Bienne, 079 750 87 23, 032 322 33 94, [terrenouvelle.usbj@buewin.ch](mailto:terrenouvelle.usbj@buewin.ch).

**7**

## Installations

**Nouvelles pasteures et nouveaux pasteurs**

**Pasteur Markus Tschanz** dans la paroisse de Lauterbrunnen (précédemment paroisse de Gsteig-Interlaken). L'installation a eu lieu le 2 mai en l'église de Lauterbrunnen, pasteur installant : Martin Leuenberger, Amsoldingen.

**Pasteure Susanna Gehrig** dans la paroisse de Rüegsau (précédemment pasteure dans une autre fonction). L'installation a eu lieu le 18 août en l'église de Rüegsau, pasteur installant : Hans Zahnd, Langenthal.

**Pasteure Sabine Wälchli** dans la paroisse bernoise et fribourgeoise de Chiètres (précédemment dans la paroisse de Worb). L'installation a eu lieu le 25 août à Wileroltigen, pasteure installante : Sylvia Käser Hofer, Anet.

**Pasteur Daniel de Roche** dans la paroisse de Rondchâtel (précédemment président du Conseil synodal du canton de Fribourg). L'installation aura lieu le 15 septembre à Rondchâtel, pasteur installant : Daniel Wettstein, Tavannes.

**8**

Prochaine Circulaire

**Délai de rédaction fixé au 15 octobre 2013**

Pour la Circulaire de novembre/décembre, le délai de rédaction est fixé au **15 octobre 2013**. Les envois à joindre à la Circulaire devront également être annoncés jusqu'au **15 octobre** aux Eglises réformées Berne – Jura – Soleure, Chancellerie, Service de la communication (communication@refbejuso.ch).

Veillez impérativement nous faire parvenir jusqu'au **20 octobre** au plus tard deux échantillons des papiers à envoyer !

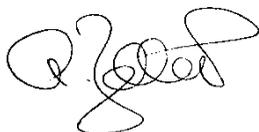
Ces documents devront parvenir imprimés, photocopiés ou polycopiés avant le **24 octobre** à : Stämpfli AG Bern, Grafisches Unternehmen, Wölflistrasse 1, 3001 Berne, tél. 031 300 64 39. Seuls les articles et les documents reçus dans les délais pourront être pris en considération. Nous vous remercions de votre compréhension.

Berne, le 1<sup>er</sup> septembre 2013 / kfr/eg

AU NOM DU CONSEIL SYNODAL

Le président :

le chancelier :



Andreas Zeller



Daniel Inäbnit

## Documents joints à la présente Circulaire

	pasteur(e)s et prédicateurs/-trices	Président(e)s d'un conseil de paroisse ou d'un arrondissement	Moniteurs de catéchèse	Diacres	député(e)s au Synode	Catéchètes	autres personnes intéressées
Message du Jeûne fédéral	X	X	X	X	X	X	X
Solidarité protestante : Rapport annuel	X	X					

### Changements d'adresse

Veillez nous communiquer dans les meilleurs délais vos changements d'adresse. Si vous quittez une fonction, ayez la gentillesse de nous faire savoir qui vous y remplacera. Ces informations sont à transmettre aux services centraux, [zd@refbejuso.ch](mailto:zd@refbejuso.ch) ou, par téléphone, au numéro **031 340 24 24**. Un grand merci !

### Abonnez-vous à la Newsletter

Notre lettre d'information « info refbejuso.ch » contient une foule de renseignements utiles comme des offres de cours, des manifestations, des nouvelles intéressantes, etc.

Inscriptions sur [www.refbejuso.ch/publications/newsletter.html](http://www.refbejuso.ch/publications/newsletter.html).